

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montreal.



SOMMAIRE

	PAGES
1. Discours d'inauguration du Président pour l'année 1905...	133
2. Petit courrier.....	136
EDITORIAL	
3. Actes de la Chambre. Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil pour les mois de janvier et de février.....	137
4. Economie politique. — Le Socialisme.....	143
5. Relevé de la valeur des importations et des exportations françaises, janvier à décembre.....	144

Discours d'inauguration du Président pour l'année 1905

Messieurs les conseillers et messieurs les membres de la Chambre de Commerce de Montréal.

La nouvelle année marque pour moi l'époque d'une nouvelle faveur que vous me faites. A l'unanimité des suffrages vous m'avez continué l'honneur de présider vos assemblées et de diriger vos délibérations. Comptez donc sur ma gratitude et soyez certains que dans la mesure de mes forces, je veillerai avec jalousie à garder intacts l'honneur et les traditions de notre Chambre. Cette tâche est rendue facile au reste par votre excessive bonne volonté et votre précieuse collaboration.

Le travail de notre Chambre nous est dicté, messieurs, par le besoin du jour et celui du commerce, par les événements, par nos tendances ; toutes choses dont les grandes lignes sont consignées autant que possible dans un programme dont votre Président vous entretient en prenant la direction de la Chambre.

Vous éprouverez donc une satisfaction légitime en constatant que nos efforts n'ont pas été en pure perte. En effet, bon nombre de questions auxquelles nous attachons du prix ont obtenu une heureuse solution, pendant que nous sommes à la veille de voir la réalisation d'autres questions qui nous intéressent et que

nous avons pris charge de faire valoir. Au demeurant, là où le succès n'a pas été marqué, pouvons-nous dire du moins que la saine opinion publique nous encourage à continuer notre travail.

Reprenons donc ensemble l'examen des vues contenues au discours que j'avais l'honneur de prononcer en prenant la présidence [voir : Le Bulletin de la Chambre, mars, 1904] aussi bien que celui des choses débattues durant l'année, afin de constater le résultat obtenu :

ARBITRAGE INTERNATIONAL

A la suite de M. Barclay, l'apôtre de la paix, et des Chambres de Commerce en Europe dont il recevait l'encouragement, nous proclamions le besoin de traités d'arbitrage entre nations, et notre ardent désir de voir l'harmonie régner entre l'Empire Britannique et les Etats-Unis d'Amérique s'est réalisé par un traité semblable à celui qui lie la France et l'Empire Britannique, et d'autres traités identiques entre puissances se signent et nous font anticiper l'espoir d'une longue concorde. Et pourquoi se hâte-t-on de toutes parts à écarter la guerre et faire place à la civilisation chrétienne et humanitaire qui assurera le déploiement des bonnes volontés et le développement de toutes les forces et de toutes les ressources qui rendront de plus en plus efficace l'œuvre des Arts, de l'Industrie et du Commerce ? Les horreurs de la guerre qui se poursuit en Asie épouvantent justement l'humanité, et les dirigeants des peuples craignant que de semblables fléaux ne se déchaînent sur leur pays, cherchent dans la conciliation le règlement de leurs disputes. Cependant nous éprouvons un regret. Pourquoi le Canada n'aurait-il pas le bénéfice d'un traité d'arbitrage avec les Etats-Unis d'Amérique ? Si danger de mal entente il y avait, c'est pourtant de ce côté seul qu'il nous viendrait. Mais dans notre état colonial, nous ne pouvons transiger nous mêmes. Cet empêchement est considérable. Mais l'importance de ce besoin doit pourtant solliciter la pensée de nos gouvernants. A eux donc s'impose le devoir d'étudier le sujet et la possibilité d'obtenir de la Métropole la ratification d'un traité d'arbitrage distinct que pourrait conclure le Canada avec son voisin. En effet quelle inquiétude ne devons-nous pas éprouver de se voir exposés à porter les responsabilités de disputes que nous n'aurons pas engendrées ?

CONCESSION DE PRIVILEGES PAR LA MERE PATRIE ET LOYAUTE ENVERS CETTE DERNIERE

N'est il pas significatif le mouvement de l'impérialisme militaire en apparence si formidable qui s'en va s'émiettant de jour en jour, pour faire place à la pensée réfléchie et persistante chez notre jeune nation de voir s'élargir ses horizons politiques ? Que demandent ces enfants, les uns bien haut, les autres plus bas ? Débarrassés des langes de l'enfance, ils veulent, non par la violence, mais bien par la persuasion, obtenir la reconnaissance de leur manifeste puberté. Capables de se diriger, ils veulent, responsables qu'ils sont de leurs actions, obtenir une plus grande somme de liberté qui leur permettra de conclure sans tuteur, les traités de commerce que leur ambition légitime.

Et ce privilège, ils le demandent pour accroître leurs moyens d'actions, pour jouir d'un plus grand prestige moral auprès des autres nations. "Non pos-

sumus", aurait-on dit. Ce n'est pas une question de dogme, reprenons-nous. Il nous faut cette concession, notre attachement, notre loyauté nous la valent. Pesez cet attachement, pesez cette loyauté. Qu'ont-ils déjà produit ? Que produisent-ils ? Ce fier et filial langage a rendu songeuse la tête couronnée qui préside aux destinées du vaste Empire Britannique, et tantôt l'octroi de ce privilège en rendant notre puissance plus grande témoignera d'une magnanimité, en même temps qu'elle rendra notre dévouement non pas plus réel, mais plus dégagé et plus efficace, puisque aucune opposition de "veto" ne sera apportée dans la négociation de nos traités; dans la nomination de nos agents consulaires, et qu'un stimulant plus grand nous invitera à étudier ensemble les propositions commerciales que les hommes du Royaume Uni pourraient être prêts à nous soumettre.

GRAND-TRONC-PACIFIQUE

La construction du Grand Tronc Pacifique que j'anticipais est maintenant assurée,—grâce au renouvellement du mandat que l'ancien gouvernement a obtenu du peuple. Je constate le fait et personnellement je m'en félicite, non à cause du succès politique qu'il peut comporter, mais bien à raison du bienfait que je crois consciencieusement que cette construction apportera à notre Province en particulier.

Les adversaires du projet ont fait valoir de bien nombreuses, et peut être même de solides raisons à son encontre, mais Messieurs, cette année, pas plus que l'an passé, je n'entends discuter la côté financier général de l'affaire avec ceux d'entre nous qui seraient encore opposés au projet et mes arguments pour me féliciter de cette construction restent les mêmes :—Si cette construction coûtera cher, très cher, nous n'en paierons toutefois que notre quote part, mais à mon sens, la quote-part de bénéfices qu'elle rapportera à la Province nous indemnifera et davantage du sacrifice, car y loger dans nos limites territoriales que sillonnera cette voie ferrée nos enfants qui nous laissent pour les Etats-Unis d'Amérique ou pour l'ouest Canadien et créer là une patrie aux immigrants que l'on saura bien se diriger de ce côté,—signifie pour moi, non seulement une augmentation de notre richesse provinciale par le développement de ce nouveau domaine, mais encore une augmentation de population qui sera un puissant facteur pour maintenir davantage l'équilibre de notre représentation politique dans la Confédération, et comme je le disais : "la question ainsi posée ne devra donc rencontrer de contradicteurs que sur le terrain que je choisis," et ces derniers, pas plus aujourd'hui que l'an passé, ne me sauront mauvais gré d'exposer franchement mes vues.

TARIF

Le gouvernement a fait quelque chose au sujet du tarif. Je veux parler de cette loi ayant pour objet d'empêcher les manufactures et les fabricants des Etats Unis de se servir de notre pays comme d'un dépotoir pour y déverser à des rabais ruineux pour nos propres manufacturiers et fabricants l'excédant de leurs productions. Cette loi a certainement produit de bons résultats et protégé les nôtres. Son fonctionnement n'a peut-être pas encore toute l'élasticité voulue, mais le temps le rendra indubitablement

plus pratique et plus appréciable. Aurons-nous bientôt une commission chargée de la révision de notre tarif ? C'est le vœu exprimé par un bon nombre, pendant que d'autres intéressés seraient satisfaits de la loi qui précède et de quelques rajustements que les circonstances réclament.

Quoiqu'il en soit, la création d'une commission permanente ne pourrait avoir qu'un bon effet, et apporterait le soulagement même au gouvernement qui se dit prêt à écouter toute demande légitime ; aussi les considérants que j'ai en l'honneur de faire valoir l'an passé sur la nomination de cette commission, demeurent-ils encore aujourd'hui d'actualité.

RECIPROCITE D'AVANTAGES

La question de l'application d'une préférence entre notre pays et le Royaume-Uni, basée sur une réciprocité d'avantages n'a pas fait de progrès, et n'en promet guère d'ici à un certain temps du moins. De fait, le gouvernement impérial composé des anciens éléments reste hostile à toute concession en notre faveur, pendant que la nouvelle école qui a pour chef M. Chamberlain dont le programme assez mal défini, du reste, nous laisseraient entrevoir des échanges de faveurs, n'obtient que des succès douteux et problématiques. Et M. Chamberlain triompherait-il, quelle sera la nature de ses dons ? Que demandera-t-il en retour ? Cette question devient simplement prématurée en présence de l'éloignement du débat, et après avoir constaté la non réciprocité de faveurs, ne nous attardons pas à sonder l'outre qui contient les projets de M. Chamberlain, en nous rappelant pourtant que cet homme réellement prodigieux, en eut-il l'occasion, ne saurait nous proposer de troquer notre droit d'aïnesse contre un plat de lentilles, et que des faveurs de commerce ne pourront se compenser par des engagements d'une nature militaire.

En attendant les faveurs commerciales de la Métropole, notre préférence de 33½ pour cent lui est toujours accordée sur ses produits. Si les présents entretiennent l'amitié, cette amitié est fortement enracinée quand les présents persistent toujours à arriver du même individu. Aussi notre persévérance à être agréable à nos parents est-elle tout simplement digne d'éloges, lorsque surtout ces mêmes parents veulent nous persuader que nos présents sont plus apparents que réels et que pratiquement, ils n'ont aucune valeur. Et comment encore ne pas être quelque peu surpris quand de plus ils assurent à l'univers, à notre très grand détriment, qu'ils maintiennent l'embargo sur notre bétail parce qu'il est tuberculeux, prétexte qui, tout simplement, cache l'idée bien arrêtée de protéger leurs éleveurs contre la concurrence des nôtres, ainsi que reconnaissent les plus sincères. Si l'on admet, Messieurs, que la production du bétail constitue et constituera l'un des commerces les plus prospères du pays, la privation du marché anglais pour son écoulement ne constitue-t-elle pas les éléments du reproche que nous pourrions faire légitimement à l'Angleterre qu'elle pratique le libre-échange dans sa plus large acception avec tous les pays, si ce n'est avec sa principale colonie, nonobstant les avantages de commerce que lui accorde cette dernière sans aucune compensation.

Messieurs, nous n'avons pas soif de récriminations

et Dieu nous garde d'exagérer nos déceptions. Mais les signaler n'est pas de trop lorsque certains esprits s'imaginent prêcher la bonne doctrine en nous défendant de dire là où le bât nous blesse. Ces gens, satisfaits quand même, vivent d'un idéal patriotique très respectable sans doute, mais pour nous, nous nous ne trouvons aucun mal ni aucun manque de respect à dire ce qui est vrai, savoir : qu'au point de vue moral, comme au point de vue matériel, nous croyons en état de balancer nos comptes avec la Métropole, de façon à ne pas rester sa débitrice, et que la loyauté raisonnée, sincère et inaltérable que nous entretenons pour elle, a représenté et représente un cœur nullement égoïste, que ce cœur est un autre avoir pour elle dont elle profite mais dont elle doit nous tenir compte au temps de toute demande légitime que nous lui faisons.

COMMISSION DU PORT, SES TRAVAUX

Il est notoirement connu que l'harmonie ne règne pas entre le gouvernement et la Commission du port, qu'elle ne règne pas même entre les membres de la commission du port. Tout cela est fort préjudiciable à Montréal et aux intérêts de la navigation. La question des hangars permanents n'est pas encore résolue, on défait le lendemain ce qui a été fait la veille. Aura-t-on des hangars à un étage ou à deux étages ? Au début notre Chambre restant sous l'impression que des hangars à deux étages détermineraient la construction d'une voie aérienne, favorisa ce dernier plan.

Quand elle fut informé que cette voie aérienne ne serait pas faite, elle modifia ses vues et voulut avoir avant de se prononcer un ensemble des plans des hangars permanents et de l'aménagement du port en général, mais jusqu'ici n'ayant obtenu que des bribes d'informations, sur le plan d'ensemble de tous les travaux, il est impossible à notre Chambre de donner une opinion certaine sur le sujet, bien qu'en somme elle paraisse incliner du côté des hangars à un étage, étant donnée toutes les circonstances. Telle serait, je crois, les vues du Comité des hangars permanents qui auront besoin pour les voir adoptées de la confirmation de votre Conseil. On prête au Ministre de la Marine l'intention de rappeler ou d'amender la loi créant la Commission du Port. Notre Chambre en maintes circonstances a exprimé l'idée, en présence de tant de conflits, qu'il y avait lieu en effet à amender cette loi de façon qu'elle devienne responsable de ses actes au gouvernement, c'est-à-dire que la commission resterait telle que constituée, mais qu'elle n'aurait que des pouvoirs administratifs.

AFFAIRES MUNICIPALES

Il est impossible pour notre Chambre de se détacher des affaires municipales et le Conseil de Ville connaissant parfaitement le désintéressement de notre Chambre et son habileté à se prononcer sur les questions d'intérêt municipale l'a très fréquemment invitée à donner son avis sur les projets soumis à sa considération. Tenant compte de ces dispositions et du droit certain que notre Chambre possède de voir au bon fonctionnement de nos affaires municipales, notre Chambre s'est fortement prononcée contre l'extension des franchises des différents services tels que ceux des transports de l'éclairage et du chauffage dans

les conditions où ces faveurs ont été demandées. La dernière proposition de la "Montreal Street Railway" telle que formulée, ne tolère pas même la discussion. En outre des pouvoirs absolument excessifs que cette Compagnie réclame, la compensation qu'elle offre pour obtenir le prolongement de sa franchise est certainement insuffisante. Son Honneur le maire Laporte a fait valoir des raisons péremptoires contre le prolongement de cette franchise et nous devons les approuver.

Nous avons encore raison de nous demander pourquoi on manifeste tant de hâte à donner ce contrat, sans avoir préalablement examiné les avantages que présenterait à son échéance la municipalisation ou l'affermage de ce service. Cette question absolument importante pour le public recevra toute l'attention de notre Chambre.

LEGISLATION

Je vous signale la loi sur la comptabilité obligatoire qui est le fruit de nos efforts. Cette législation a rempli un grand vide. Elle rassure le fournisseur, elle aide le commerçant qui dorénavant se rendra mieux compte de ses affaires, elle l'habitue à la prévoyance et à l'ordre. Par nos soins le principe d'une loi amendement l'acte d'enregistrement des "raisons sociales", en vue de renseigner les intéressés, a été accepté par la dernière législature.—Nous allons en presser la ratification à la prochaine session.

Nous devons presser les pouvoirs publics sur la nécessité de nous doter d'une loi de faillite. Il y a lieu à l'amendement des lois sur l'immigration, sur les grèves, sur la colonisation et la protection de nos forêts, sur l'augmentation des appointements des juges. L'établissement de tribunaux de Commerce rendrait un précieux service au négoce. Nos écoles élémentaires méritent plus d'attention et les instituteurs doivent être mieux rétribués de même. Notre Ecole polytechnique dont on a fait dernièrement l'inauguration doit être parfaitement outillée et le personnel enseignant doit être augmenté si l'on veut que cette institution rende les services qu'on attend d'elle. L'accomplissement de ces réformes doit tenir notre travail.

RECEPTIONS, — MARQUES D'ESTIME

Nous devons nous rappeler avec orgueil que nous avons été honorés au cours de l'année de la visite de personnalités les plus distinguées. Le primat d'Angleterre nous a laissé la forte impression de la dignité de sa mission qui sera toujours tempérée par l'affabilité de ses manières. L'ancien Ministre Cochery, ce vétéran politique de France est resté émerveillé du développement de notre race et du progrès du Canada et nous avons été heureux d'entendre M. Herbert nous dire avec raison dans un langage facile et imagé "que la France n'était pas morte, qu'elle vivra éternellement, et qu'elle aime les Canadiens français."

Les délégués du 5ième Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire ont marqué le bon souvenir qu'ils gardent de leur séjour au milieu de nous et de nos bonnes relations, en nous faisant le cadeau d'un baromètre, objet d'art d'un grand prix. Cette délicate attention a été fort appréciée par notre Chambre et l'accuse de réception par votre président témoigne des sentiments de gratitude de notre Chambre.

SON EXCELLENCE LORD GREY, LE GOUVERNEUR
DU CANADA

Sa Majesté a choisi une très noble figure comme gouverneur du Canada, et en cela, notre Roi témoigne de l'intérêt qu'il porte à notre pays. Lord Grey est tout à la fois digne et simple. C'est le propre des gens de race. Son histoire et celle de sa famille nous sont connues. Le blason est sans tache. Héritier d'un grand nom et d'une grande fortune, il néglige ses titres qui ne vaudront pour lui que s'il les mérite, et jeune encore il se taille une place parmi les écrivains et les penseurs. Il a étudié les formes de gouvernement, il connaît les hommes, les mœurs, les tendances des peuples et des pays. Son esprit éveillé et sagace retient ce qu'il doit, oublie ce qu'il faut. Il connaît notre histoire. Celle-là il la retiendra par devoir, il l'anoblira par conviction. Ici comme là bas, "le Roi règne, mais ne gouverne pas." Cette axiome constitutionnel ne doit pas être pris dans son sens rigoureux. L'influence royale et celle qui la représente au Canada est immense, elle rayonne et se manifeste en tout et partout.

Cette influence, Lord Grey l'exercera pour le profit de la nation. Lisez ses discours. Partout la même pensée se dégage : "La vaillance des races qui habitent le Canada leur ménage les plus grandes destinées. Le sang anglo saxon et le sang français feront au Canada ce que le sang français et le sang anglo saxon ont fait dans le Royaume-Uni, c'est-à-dire la race la plus forte." Mais il semblait mettre à sa prophétie une condition qu'une réserve comprise ne lui permettait pas d'exprimer directement, mais que les auditeurs soulignaient et interprétaient comme suit : "Il vous faut la paix et l'entente pour accomplir vos œuvres." Fiers de notre tolérance légendaire, méditons ces paroles quand même, afin de ne jamais nous départir de cette vertu ennuyeuse parfois, mais qui porte ses fruits à la longue. Lord Grey était accompagné à Montréal de la comtesse Grey et de leurs filles. Les ovations qu'ils ont reçues ont été caractéristiques, le bon vouloir se traduisait sur toutes les figures et les membres de notre Chambre s'estiment heureux et honorés de s'être porté en foule à leur rencontre à l'hôtel de ville pour les saluer.

CONCLUSION

Messieurs, je vous ai entretenus longuement, la faute n'en est pas toute à moi; car il me fallait bien faire la revue de l'ouvrage que vous avez fait, et il a été considérable, très considérable. Nos procès verbaux, notre Bulletin nous le démontrent. Ils contiennent d'autres sujets importants que le cadre qui m'est réservé ne m'a pas invité à mentionner.

Et notre local demandez-vous ? Pas de découragement, s'il vous plaît. Cet important sujet est l'objet de toute la sollicitude du comité que vous avez nommé et son espoir de réussir est très grand.

UN DERNIER MOT A LA PRESSE

Messieurs de la presse.—Je viens de parler en mon nom aux membres de la Chambre. Ma pérogative, et j'en suis heureux, est maintenant de parler au nom de la Chambre, et je vous dis que la Chambre vous remercie de tout cœur pour les excellents services que vous lui rendez en publiant et en commentant son travail. Sans vous ce travail aurait-il plus de valeur

qu'il n'opèrerait pas le bien que nous en attendons. Vous êtes les hérauts de notre Chambre, vos trompettes éclatantes portent au loin notre nom, pendant qu'elles taisent les erreurs involontaires qui nous échappent. Merci de votre bonté et de votre discrétion.

Messieurs les membres de la Chambre— Vous remerciant encore une fois, je dis : à l'œuvre, à l'œuvre, continuons notre travail.

H. A. A. BRAULT

Président de la Chambre de Commerce
du district de Montréal.

PETIT COURRIER

Appareils frigorifiques

Douane, Ingénieurs Constructeurs, d'appareils frigorifiques, grand et petit formats, 23 Avenue Parmentier, Paris. Cette maison était représentée à l'Exposition de St Louis.

* *

F. Grimault, Le Soufaché & Félix, 66 Quai de Jemmapes, Paris.

* * *

E. Levy, Ingénieur, successeur de E. Carré, 61 bis Boulevard Saint Germain.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le " conservateur " de la Section Canadienne de l'Imperial Institute de Londres, S. W. Ang., désire se procurer les adresses des négociants en graines de semences, pois, fèves, etc., de Montréal.

OFFRES DE REPRÉSENTATION

Un correspondant de Paris demande la représentation en France de quelques exportateurs canadiens, soit en produits du sol, soit en conserves de poisson, etc.

* * *

Un correspondant de New-York demande la représentation de plusieurs bonnes maisons de commerce ou manufactures quelconques de Montréal.

* * *

Un correspondant de Mexico demande également la représentation de quelques exportateurs canadiens désirant faire affaires avec le Mexique.

* * *

M. Carlos Vallée, Ortegarium, 5 Mexico, établi au Mexique depuis plus de quinze ans, où il est avantageusement connu, offre de représenter des maisons canadiennes, désireuses de faire des affaires dans ce pays.

* * *

On pourra s'adresser, pour plus amples détails concernant ces ouvertures d'affaires, au bureau de la Chambre, No. 83 rue St Jacques.

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.
PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE REDACTION.

MM. H. A. A. BRAULT, : : : : : PRÉSIDENT
J. X. PERRAULT, : : : : : JOS. CONTANT, PRÉS. DU COMITÉ
HON. A. DESJARDINS, : : : : : A. V. ROY,
JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE.

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les cotisations faites dans le dernier semestre de l'année, auxquelles, la somme à verser sera proportionnelle au temps à couvrir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.

LE SECRÉTAIRE.

Editorial

Actes de la Chambre

Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE. SÉANCE DU MERCREDI, 4 JANVIER 1905.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Etaient présents :—

MM. C. H. Catelli, 1er V.-P.,	U. Garand, 2e V.-P.,
G. Boivin,	J. D. Couture,
C. A. Chouillou,	J. de Siéyès,
Cte G. des Étangs,	Jos. Fortier,
Ls Geoffré,	S. Lachance,
J. O. Labrecque,	L. J. Loranger, Avt,
D. Masson,	J. P. Mullarkey,
Frs Martineau,	J. E. Naud,
J. X. Perrault,	A. V. Roy,
J. R. Savignac,	J. B. Thibaudeau,
DeBlois Thibaudeau	et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance générale du 7 décembre est adopté après corrections.

Le Secrétaire donne ensuite lecture au "Résumé des questions étudiées", tant par les comités que par le Conseil pendant le mois écoulé.

L'attention de la Chambre est ensuite appelée sur un projet qui est en train de recevoir son application et qui aura pour effet de compromettre la sécurité et le bon ordre d'un quartier que les efforts de la municipalité avaient eu pour effet d'améliorer. Il s'agit des casernes,

magasins militaires, etc., que l'on a l'intention d'établir dans le voisinage immédiat du Parc Lafontaine.

Le Président rappelle que la Chambre, mue par l'intérêt qu'elle porte à ce quartier, s'est déjà occupée de cette question et le Secrétaire est invité à donner lecture d'une résolution qui a été préparée par les comités conjoints des "Affaires municipales" et de "L'Exposition annuelle".

Le Président demande alors l'opinion de la Chambre, à savoir :—s'il y a lieu de réitérer les démarches faites auprès des autorités dont cette question relève.

La Chambre se prononce sur l'opportunité de réaffirmer cette résolution et invite les comités qui l'ont préparée à l'étudier de nouveau afin d'y faire les modifications ou ajoutés qu'ils jugeront nécessaire d'y faire.

Le Président attire ensuite l'attention de la Chambre sur le texte d'une résolution préparée par la sous-commission des "Besoins généraux" et des "Études spéciales" et adoptée par le Conseil, à sa séance du 21 décembre dernier, au sujet des démarches qu'il y a lieu de faire pour effectuer l'acquisition d'un immeuble pour la Chambre. A l'issue de cette lecture, la résolution est confirmée par la Chambre.

M. G. Boivin se lève alors pour appeler l'attention de la Chambre sur l'abus que l'on fait dans les écoles sous le contrôle de la Commission, des congés, vacances, etc., à l'occasion des fêtes de la Noël, du Jour de l'An et des Rois.—Il croit qu'il est du ressort de la Chambre d'attirer l'attention de la Commission scolaire catholique sur cet abus.

M. J. R. Savignac, ancien commissaire, appelé à se prononcer sur la question, croit qu'en effet, une vacance de moindre durée, savoir huit jours, serait suffisante.

Le Président résume le débat en déclarant qu'il serait peut-être inopportun pour la Chambre d'intervenir dans la solution de cette question, attendu que la Commission scolaire qui s'occupe de cette question a toute la compétence voulue pour mener à bien cette étude.

Le Président désirerait avoir quelques détails supplémentaires sur un rapport présenté à une séance antérieure du Conseil par le comité de "L'Aménagement du port". Il semble au Président que ce document aurait pu être rédigé d'une façon peut-être moins laconique et contenir plus de détails.

Le Secrétaire est invité à donner lecture du rapport.

Après la lecture de ce rapport, M. A. V. Roy, membre du comité en question, répond que cette rédaction a été adoptée par le comité et que, sous les circonstances et en présence des données mises à sa disposition, il est bien l'expression de l'opinion du comité.

Après un débat, le comité est invité à continuer son travail et le Secrétaire reçoit instructions d'écrire au gouvernement pour se procurer des renseignements

additionnels sur ce nouveau projet de hangars permanents.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article : "Matières nouvelles."

M. C. A. Chouillou attire l'attention de la Chambre sur une coutume qui existe dans les compagnies de transport, à l'époque des fêtes de Noël, du Jour de l'An et des Rois, de délivrer, pour un temps déterminé, des billets circulaires de transport à prix réduits. Il y a alors une plus ou moins grande affluence de voyageurs qui attendent quelquefois à la limite de validité de leurs billets pour effectuer leur retour, d'où encombrement avec tous les inconvénients que cet état de chose comporte.

M. Chouillou appelle surtout l'attention de la Chambre sur une partie du réseau du C. P. R. entre Montréal, Ste-Agathe et Labelle où les inconvénients de cet état de choses l'ont plus particulièrement frappé. Il demande si la Chambre ne pourrait pas intervenir auprès de la Compagnie pour prolonger cette durée de validité pour le retour jusqu'au dimanche, 8 janvier, attendu que pendant la saison d'hiver, la Compagnie supprime le service du train du dimanche. Il croit que de cette manière les inconvénients qu'il a signalés seraient levés et le retour des voyageurs à prix réduits, pourrait s'affectuer dans de meilleures conditions.

La Chambre se rend à ce désir et le Secrétaire reçoit instruction d'écrire incessamment à qui de droit.

M. J. D. Couture se plaint de ce que l'insuffisance du nombre de juges, à cause des retards dans l'expédition des témoignages, etc. a pour effet d'augmenter considérablement les frais de toute nature qu'entraînent nécessairement l'administration de la justice.

Le Président rappelle à M. Couture que la Chambre a déjà adopté en 1903, une résolution à cet effet dont le Secrétaire est invité à donner lecture.

Au cours d'un débat qui s'engage, M. L. J. Loranger, avocat, invité à donner son opinion sur la question, déclare que, dans son estimation, il n'y a pas assez de juges pour administrer la justice à Montréal. Il fait certaines suggestions permettant de remédier à cet état de choses, seulement, il a soin de faire observer les objections sérieuses qui ont empêché le gouvernement jusqu'à présent, de résoudre ce problème. Au cours des éclaircissements qu'il fournit, M. Loranger parle des tribunaux de commerce dont la création aurait pour effet, dans son opinion, de débarrasser le rôle d'un grand nombre de causes qui l'encombrent. Cette question est référée, pour étude et rapport, au comité de Législation.

M. C. A. Chouillou est invité à prendre la parole. Il en profite pour faire un exposé des inconvénients sérieux ainsi que du préjudice causé au commerce cana-

dien d'importation des produits européens et notamment de produits français, du fait de l'absence d'une ligne directe de transport entre le Canada et la France où notre pays a un Représentant commercial officiel.

La Chambre qui s'est déjà occupée à maintes reprises de cette très importante question, la réfère au "Comité des Transports" avec l'entente que M. Chouillou sera convoqué à la réunion du Comité.

Avant de lever la séance, le Président attire l'attention sur l'insuffisance notoire du chauffage des bureaux de la Chambre. Il demande si la Chambre est disposée à laisser se continuer cet état de choses ou si elle désire prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin. Il est alors entendu et décidé que M. l'avocat de cette Chambre est invité à faire les représentations nécessaires écrites à qui de droit—et le comité des finances est autorisé à instituer, au nom de la Chambre, des poursuites au besoin.

La Chambre procède ensuite à l'admission des personnes suivantes comme membres de notre institution : —MM. le Dr G. Tassé, Alfred LaRoeque, I. C.,—Alexandre Ducloux, marchand de charbon et Jean Lamoureux, président de l'association des bouchers, tous de cette ville.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE. SÉANCE DU MERCREDI, 25 JANVIER 1905.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Etaient présents :

MM. C. H. Catelli, 1er V.-P.	U. Garand, 2e V. P.
G. Boivin,	Jos. Fortier,
J. de Siéyès,	Geo. Balcer,
Comte des Etangs,	G. Desaulniers,
A. T. A. Chagnon,	C. A. Chouillou,
P. Garon,	J. B. A. Lanctôt,
Jos. Langlois,	S. Lachance,
D. Masson,	C. Mariotti,
Frs. Martineau,	W. Marsan,
O. Lemire,	Arm. Lalonde,
F. A. Mathieu,	J. P. Mullarkey,
L. A. Lapointe,	J. O. Labrecque,
J. O. Gareau,	Geo. Gonthier,
D. Parizeau,	I. Préfontaine,
DeBlois Thibaudeau,	A. V. Roy,
Jos. Girard,	A. H. Hardy,

et le Secrétaire.

L'ordre du jour appelle comme premier article :—

1o.—La présentation des candidats aux charges d'Officiers et de Conseillers de cette Chambre pour l'exercice 1905.

2o.—La désignation de trois scrutateurs en conformité des exigences des règlements.

Avant de procéder à la mise en nomination des candidats au Conseil, le Secrétaire donne lecture des articles des règlements de cette Chambre concernant les élections annuelles et les propositions suivantes sont remises entre les mains du Président.

Il est proposé par MM. H. Laporte, Alph. Desjardins, J. D. Rolland, D. Parizeau, D. Masson, A. V. Roy, secondés par MM. J. B. A. Lanctôt, Isaïe Préfontaine, G. Boivin, Joseph Fortier, O. Lemire, S. Lachance et A. H. Hardy.

Que Monsieur H. A. A. BRAULT soit réélu PRÉSIDENT de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu PRÉSIDENT pour l'année 1905.

Il est proposé par MM. H. Laporte, Alph. Desjardins, J. D. Rolland, D. Masson, A. V. Roy, secondés par MM. J. B. A. Lanctôt, D. Parizeau, Isaïe Préfontaine, G. Boivin, Joseph Fortier, S. Lachance, O. Lemire et A. H. Hardy.

Que Monsieur C. H. CATELLI, soit réélu 1er VICE PRÉSIDENT de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu 1er VICE-PRÉSIDENT pour l'année 1905.

Il est proposé par MM. H. Laporte, Alph. Desjardins, J. D. Rolland, D. Masson, A. V. Roy et Joseph Fortier, secondés par MM. J. B. A. Lanctôt, Isaïe Préfontaine, D. Parizeau, G. Boivin, O. Lemire, S. Lachance et A. H. Hardy.

Que Monsieur UBALDE GARAND soit réélu 2ème VICE-PRÉSIDENT de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu 2ème VICE-PRÉSIDENT pour l'année 1905.

Il est proposé par MM. Alph. Desjardins, H. Laporte, J. D. Rolland, D. Parizeau, D. Masson et Joseph Fortier, secondés par MM. G. Boivin, S. Lachance, J. B. A. Lanctôt, A. V. Roy, O. Lemire, Isaïe Préfontaine et A. H. Hardy.

Que Monsieur L. J. A. SURVEYER soit réélu TRÉSORIER de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu TRÉSORIER pour l'année 1905.

Il est proposé par MM. D. Masson, J. B. A. Lanctôt, Joseph Fortier, A. V. Roy et O. Lemire, secondés par MM. G. Boivin, S. Lachance, G. Desaulniers et A. H. Hardy.

Que Monsieur JOSEPH HAYNES soit réélu SECRÉTAIRE de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu SECRÉTAIRE pour l'année 1905

En vertu des amendements aux règlements adoptés en janvier 1903, il est proposé par MM. C. H. Catelli, J. B. A. Lanctôt, Joseph Fortier, F. A. Mathieu, secondés par MM. G. Boivin, A. H. Hardy, Gonzalve Desaulniers et S. Lachance.

Que les anciens Présidents et Vice-Présidents de cette Chambre, à savoir :—MM. J. Grenier, D. Parizeau, L. E. Morin, père, H. Laporte, Jos. Contant, Hon. Alph. Desjardins, L. E. Geoffrion, D. Masson, J. X. Perrault, Guillaume Boivin, Alph. Racine et l'Hon. J. D. Rolland, soient réélus en groupe, membres du Conseil de cette Chambre pour l'année 1905. Adoptée sur division au sujet du mode de cette élection.

Egalement en vertu de ces amendements, il est proposé par MM. J. B. A. Lanctôt, Jos. Fortier, secondés par MM. A. H. Hardy et C. H. Catelli.

Que Monsieur le Président de la Chambre Syndicale de la Construction (M. Trefflé Charpentier, jr) soit réélu membre du Conseil de cette Chambre pour l'année 1905. Adopté à l'unanimité.

Les candidatures suivantes au Conseil de cette Chambre sont ensuite remises entre les mains du Président.

1.—M. J. de Siéyès, présenté par MM. D. Parizeau, Comte des Etangs, S. Lachance et Pierre Garon.

2.—M. Adhémar Delorme, associé de la maison Laporte, Martin & Cie. présenté par MM. H. A. A. Brault, C. H. Catelli, D. Masson et Isaïe Préfontaine.

3.—M. Gonzalve Desaulniers, avocat, présenté par MM. Joseph Fortier, U. Garand, G. Boivin et J. B. A. Lanctôt.

4.—M. J. J. Duffy, marchand de café, présenté par MM. H. A. A. Brault, D. Masson, C. H. Catelli et Isaïe Préfontaine.

5.—M. Joseph Fortier, libraire-papetier, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt, G. Desaulniers, A. V. Roy et G. Boivin.

6.—M. J. O. Gareau, marchand, présenté par MM. H. A. A. Brault, D. Masson, C. H. Catelli, et Isaïe Préfontaine.

7.—M. Pierre Garon, courtier d'assurances, présenté par MM. U. Garand, C. H. Catelli, G. Boivin et D. Masson.

8.—M. Georges Gonthier, comptable public, présenté par M. J. B. A. Lanctôt, A. V. Roy, U. Garand et G. Boivin.

9.—M. Pierre Cravel, marchand de cuirs, présenté par MM. U. Garand, H. A. A. Brault, A. V. Roy et Frs. Martineau.

10.—M. S. D. Joubert, de la maison H. Lymontagne & Cie. présenté par MM. U. Garand, D. Masson, C. H. Catelli et G. Boivin.

11.—M. A. E. Labelle, Gérant de la maison W. O'Gilvie & Cie, présenté par MM. H. A. A. Brault, Isaïe Préfontaine, C. H. Catelli et D. Masson.

12.—M. J. O. Labrecque, marchand de charbon, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt, G. Desaulniers, A. V. Roy et G. Boivin.

13.—M. S. Lachance, pharmacien, présenté par MM. A. V. Roy, J. B. A. Lanctôt, G. Boivin et U. Garand.

14.—M. Jos. Lamoureux, manufacturier, présenté par MM. Joseph Fortier, J. B. A. Lanctôt, C. H. Catelli et G. Boivin.

15.—M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, présenté par MM. H. A. A. Brault, D. Masson, C. H. Catelli et Isaïe Préfontaine.

16.—M. Godfroi Langlois, M.P.P., présenté par MM. Joseph Fortier, G. Boivin, G. Desaulniers et O. Lemire.

17.—M. Jos. Langlois, navigateur, présenté par MM. D. Parizeau, Frs. Martineau, A. T. A. Chagnon, T. Charpentier et L. Z. Mathieu.

18.—M. J. Bte Lapointe, Secrétaire de l'Imprimerie Perrault, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt, O. Lemire, G. Desaulniers et Joseph Fortier.

18.—M. A. A. Laroque, directeur-gérant de la Cie Sincennes-McNaughton, présenté par MM. H. A. A. Brault, A. V. Roy, D. Masson et Isaïe Préfontaine.

20.—M. H. Laurencelle, manufacturier de gants, présenté par MM. H. A. A. Brault, U. Garand, A. V. Roy et Frs Martineau.

21.—M. G. Marsolais, marchand, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt, A. H. Hardy, C. H. Catelli et O. Lemire.

22.—M. J. P. Mullarkey, gérant de la "Montreal Terminal Ry Co.", présenté par MM. O. Lemire, G. Desaulniers, J. B. A. Lanctôt et Joseph Fortier.

23.—M. Isaïe Préfontaine, bourgeois, présenté par MM. H. A. A. Brault, C. H. Catelli, D. Masson et J. B. A. Lanctôt.

24.—M. A. V. Roy, I. C. et industriel, présenté par MM. H. A. A. Brault, C. H. Catelli, D. Masson et Isaïe Préfontaine.

25.—M. J. R. Savignac, comptable, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt, A. V. Roy, C. X. Tranchemontagne et Jos. Haynes.

26.—M. Rodolphe Tourville, négociant en bois, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt, G. Desaulniers, Jos. Fortier et Frs Martineau.

27.—M. C. X. Tranchemontagne, importateur, présenté par MM. H. A. A. Brault, J. B. A. Lanctôt, C. H. Catelli et Isaïe Préfontaine.

Ces propositions étant présentées, le Président déclare qu'il y aura votation pour en décider, le mardi, 7 février prochain et le Secrétaire reçoit instructions d'avoir à prévenir, par écrit, chacun de ces candidats, de leur mise en nomination, les priant en même temps, d'informer le Secrétaire au cas où ils déclinaient leur candidature respective.

On procède ensuite à la nomination des trois scrutateurs règlementaires.

Il est proposé par M. G. Boivin, appuyé par M. Jos. Langlois, que MM. Arthur Tourville, Mendoza Langlois et P. Arthur Côté soient nommés scrutateurs pour procéder au dépouillement du scrutin, le mercredi, 8 février prochain. Adopté à l'unanimité.

Le Président remercie Messieurs les Membres pour la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui donner en l'appelant à la présidence pour un second terme. Il entretient l'espoir qu'avec le concours du nouveau Conseil ainsi que de ses collègues, Messieurs les deux Vice-Présidents, la Chambre ne manquera pas de continuer de poursuivre la mission patriotique que l'Institution qu'il a l'honneur de présider a accomplie dans le passé.

MM. C. H. Catelli, 1er Vice-Président et Ubalde Garand, 2ème Vice-Président, remercient également la Chambre pour l'honneur qu'elle vient de leur faire en les maintenant à leur poste de confiance qu'ils s'efforceront de remplir au meilleur des intérêts de la Chambre.

Avant de lever la séance, M. Jos. Langlois, appuyé par M. Jos. Fortier, propose que des remerciements soient votés à Messieurs les Officiers ainsi qu'à Messieurs les Membres du Conseil sortant de charge pour l'excellent travail qu'ils ont fait durant l'année écoulée. Ce qui est adopté à l'unanimité.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 25 JANVIER 1905, précédant immédiatement l'assemblée générale spéciale pour la mise en nomination des candidats au Conseil.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Étaient présents :—

MM. C. H. Catelli, 1er V.-P.,	U. Garand, 2e V.-P.,
G. Boivin,	Jos. Fortier,
J. de Siéyès,	J. B. A. Lanctôt,
S. Lachance,	D. Masson,
J. O. Labrecque,	Geo. Gonthier,
J. P. Mullarkey,	D. Parizeau,
Isaïe Préfontaine,	A. V. Roy
et le Secrétaire.	

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du 18 courant qui est adopté sans corrections, le Secrétaire donne communication d'une lettre du président de la Cie du Téléphone des Marchands au sujet du service du chauffage de leurs bureaux ainsi que du renouvellement de leur bail.

Cette communication est référée, en conformité d'une décision antérieure du Conseil, au comité des finances, qui est invité à aviser aux démarches qu'il y a lieu de faire pour améliorer ce service.

Le Président attire l'attention du Conseil sur l'urgence qu'il y a d'appeler l'attention du Parlement, sur l'absence persistante d'un service de transport en droiture entre le Canada et la France.—Il prend texte, pour cela, d'une lettre adressée par M. Poindron, agent commercial du Canada à Paris—à l'un des membres du Conseil de cette Chambre au sujet des bois canadiens qui devraient avoir un plus large débouché en France, document dont communication vient de lui être donnée. Il demande d'attirer l'attention du gouvernement sur cette importante question.—Autorisation qui est accordée par le Conseil.

M. O. Lemire, membre de cette Chambre, après y avoir été invité par le Président, attire l'attention du Conseil sur la grave et brûlante question des "timbres de commerce," des entraves et des perturbations considérables que cet impôt apporte dans le commerce. Il est

décidé, après un débat bienveillant et en l'absence de documents présentés par M. Lemire, de reporter à plus tard l'étude de cette question.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 1^{ER} FÉVRIER 1905.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Étaient présents :—

MM. C. H. Catelli, 1 ^{er} V.-P.	G. Boivin,
J. de Siéyès,	Jos. Fortier,
S. Lachance,	J. B. A. Lanctôt,
D. Masson,	Euclide Mathieu,

et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier est adopté sans corrections.

Le Secrétaire fait ensuite le dépouillement du courrier qui comporte, en outre d'une demande de renseignements et d'un certain nombre de réponses à l'avis de mise en nomination qui a été adressée à MM. les candidats au Conseil de cette Chambre, la communication adressée par le Président de notre Chambre à l'Hon. Premier Ministre du Canada au sujet de l'urgence qu'il y a dans l'intérêt du commerce canadien, d'établir une ligne directe (en droiture) de steamers, entre le Canada et la France.

Le courrier comporte également le prospectus d'un ouvrage en cours de publication, intitulé : "Hand-Book of Commercial Law". Ce prospectus, sur la recommandation bienveillante de M. Catelli, est référé au comité des finances.

A l'article "Rapports de comités", le Secrétaire donne communication du rapport du comité des finances qui est adopté.

A l'article "Matières nouvelles," M. G. Boivin attire l'attention du Conseil sur un projet d'extension pour un laps de temps considérable—de la franchise de la Cie des Tramways soumis à la ville par la direction de cette compagnie. Il croit que la Chambre devrait faire sans retard une étude complète de chacune des propositions de ce projet. Il se prononce carrément contre le prolongement de cette franchise et, il voit dans ce projet rien moins qu'une expropriation de rues de Montréal au bénéfice exclusif de cette compagnie qui écarte du même coup toutes les concurrences qui pourraient surgir dans l'avenir et considère les propositions de la Compagnie absolument contraires aux intérêts de Montréal.

Après un débat au cours duquel la légalité de cette question est étudiée, il est suggéré par le Président, d'attendre pour en faire l'étude, soit que les nouveaux comités permanents aient été constitués, soit que la question soit référée au comité des "Affaires municipales".

M. G. Boivin propose alors la résolution suivante :—

"ATTENDU QUE de nouvelles propositions sont faites à la Ville de Montréal par la Compagnie des Tramways, au sujet d'un projet d'extension de sa franchise dans les rues de cette ville pour un laps de temps important.

"ATTENDU QUE les citoyens sont justement alarmés de l'état de choses que ces propositions tendent à perpétuer.

RÉSOLU :—Que le comité des "Affaires municipales" soit invité à se réunir pour faire une étude de cette

question et rédiger un rapport pour le prochain Conseil. Ce qui est agréé.

Le Président déclare ensuite qu'il a reçu, en sa qualité officielle, trois invitations, à savoir :—

Une première, d'assister à la réception officielle que le Board of Trade de cette ville a faite au nouveau Gouverneur Général.

Une seconde, émanant du Gouverneur Général, et une troisième, au banquet du Barreau, où il a répondu à une santé des "Hôtes".

A l'article "Proposition de nouveaux membres" la candidature de M. Joseph Thibault, entrepreneur-plombier de cette ville, proposé par M. O. Lemire est agréée et subira l'affichage réglementaire jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE. SÉANCE DU MERCREDI, 8 FÉVRIER 1905.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Étaient présents :—

MM. C. H. Catelli, 1 ^{er} V.-P.,	Ubalde Garand, 2 ^e V.-P.,
G. Boivin,	L. J. A. Surveyer, Trés.
Jos. Contant,	J. D. Couture,
P. Arthur Côté,	Comte des Étangs,
J. J. Duffy,	J. de Siéyès,
L. A. Désy,	Jos. Fortier,
J. O. Gareau,	Geo. Gonthier,
A. E. Labelle,	S. Lachance,
Arm. Lalonde,	J. O. Labrecque,
Jos. Langlois,	O. Lemire,
J. B. A. Lanctôt,	T. Charpentier, Jr.,
D. Masson,	J. E. Naud,
D. Parizeau,	J. X. Perrault,
Joseph Perrault,	J. R. Savignac,
S. Robitaille,	Arthur Tourville,

et le Secrétaire.

Ouverture de la séance.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées générales des 4 et 25 Janvier écoulé, qui sont adoptés sans corrections.

MM. les Scrutateurs présentent leur rapport contenant le résultat des élections et dont voici le texte :

"Les soussignés, scrutateurs, dûment choisis pour procéder au dépouillement du scrutin de votation pour l'élection des candidats au Conseil de cette Chambre pour l'année 1905 ont l'honneur de rapporter que les Messieurs suivants, au nombre de vingt, ont obtenu la majorité des suffrages sur une rentrée totale de 168 bulletins, dont 158 bons et 10 nuls.

- 1—S. D. Joubert,
- 2—A. V. Roy,
- 3—Adhémar Delorme,
- 4—A. E. Labelle,
- 5—A. A. Larocque,
- 6—Joseph Fortier,
- 7—J. P. Mullarkey,
- 8—Isaïe Préfontaine,
- 9—J. R. Savignac,
- 10—J. O. Labrecque,
- 11—C. X. Tranchemontagne,
- 12—Georges Gonthier,

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 1er courant, est adopté sans correction et lecture est donnée de celui de "l'assemblée générale" du 8 courant.

Le Secrétaire procède ensuite au dépouillement du courrier qui comporte, entr'autres communications, un accusé de réception par l'Hon. Premier Ministre du Canada d'une lettre officielle du Président de notre Chambre, qui attirait son attention sur les inconvénients et le préjudice même causé au commerce d'importation et d'exportation entre la France et le Canada par l'absence d'une ligne directe de steamers faisant le transport *en droiture* entre ces deux pays.

M. le Secrétaire de la "Fédération des commerçants-détailleurs" accuse réception de la résolution qui a été adoptée par notre Chambre, pour inciter le Parlement du Canada à élaborer un projet de législation en vue d'abolir la mise en circulation des "timbres de commerce."

L'ordre du jour appelle ensuite l'article : "Composition des commissions permanentes pour l'année 1905"; dont la liste sera publiée au prochain numéro du Bulletin. Ces comités seront convoqués incessamment pour désigner leurs présidents.

Le Président donne ensuite, du fauteuil, lecture d'un résumé des questions à l'étude et sur lesquelles les comités qui en ont été saisis, n'ont pu faire de rapports, faute de temps et de renseignements nécessaires. En voici la liste:—Hangars permanents—Franchise des tramways—Assurance municipale contre les incendies—Poursuite de l'étude de la ligne directe entre la France et le Canada.....

Les nouveaux comités sont invités à faire toute la diligence nécessaire pour en arriver à une solution aussi complète que possible de ces questions.

A l'article : "Matières nouvelles", M. S. D. Joubert attire l'attention du conseil sur un projet de loi ou "Bill No 10" actuellement à l'étude par le Parlement du Canada. Ce Bill a trait à la reconnaissance par le Gouvernement du Canada, de l'étiquette des Unions ouvrières qui deviendrait de ce fait une sorte de marque de commerce officielle comportant la reconnaissance au profit des ouvriers, de droits hostiles à l'esprit du commerce et de l'industrie.

Cette question des plus complexes dans ses effets et de la plus grande importance pour l'industrie, est référée, pour étude et rapport, au comité de Législation qui est invité à se réunir d'urgence.

M. le Président informe le Conseil que M. le Comte des Etangs, présent à la séance, lui soumettra prochainement un travail du plus haut intérêt pour les populations rurales et la petite industrie du pays.

M. le Comte des Etangs est invité à vouloir bien donner par anticipation, un sommaire des grandes lignes de son travail.

La question que M. le conférencier se propose de traiter est celle de la "mutualité agricole" qui est florissante en France, en Allemagne et en Italie.

Un des caractères à noter du fonctionnement de cette institution qui prend un aspect quasi philanthropique, c'est qu'on n'utilise et on ne fait fructifier dans l'application, que l'épargne de la circonscription où se font les prêts,—ce qui constitue pour le prêteur aussi bien que pour l'emprunteur, une puissante incitation à l'économie et à la prévoyance, etc.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Economie politique

LE SOCIALISME

[Suite et fin.]

SOCIALISME BOURGEOIS.—"Le système de M. de Bismarck est bien facile à caractériser; c'est—j'en demande pardon aux honorables socialistes qui siègent sur ces bancs [*l'extrême gauche*]—le pire des socialismes, car c'est le socialisme bourgeois. M. de Bismarck a cru qu'avec des textes de loi, avec des petits morceaux de papier, il pourrait construire des dignes capables de résister au torrent, au débordement du socialisme révolutionnaire."

"Et vous voyez comment il a réussi: loin d'avoir diminué la force de ce torrent, il doit aujourd'hui constater qu'il l'a beaucoup augmenté." [Léon Say, Ch. des dép., 18 mai 1893;—Responsabilité des accidents].

SOCIALISME CHRÉTIEN.—"L'interventionisme, que les socialistes chrétiens préconisent, ne peut avoir, à leurs yeux, d'efficacité que si l'Etat est chrétien, c'est-à-dire soumis à l'Eglise. "Nous ne voyons qu'un seul remède, soutiennent ils, c'est que l'autorité du pape soit reconnue du monde entier, sa direction acceptée par les peuples. A l'Eglise seule appartiennent les droits et les moyens de remettre toute chose dans leur ordre et leur place."

"Il y a là une exagération et un rêve. Toutes les sciences et tous les arts sont pourvus d'une valeur essentielle, indépendante de toute considération surnaturelle, comment supposer que seule l'économie politique manque de ces lois providentielles douées de puissance et d'efficacité.

"Il est permis de douter que la papauté accepte jamais de se faire, en matière d'échange, de protectionisme, de concurrence, d'organisation industrielle, juge et interprète des différends sociaux, pas plus qu'elle n'a accepté de prononcer pour ou contre les différents systèmes de Gouvernement. Elle repoussera les offres de théocratie économique, comme elle a repoussé les offres de théocratie politique, que lui présentait Lamennais et ses disciples". [Abbé Pierre Guilleminot, curé doyen de Brinon-les Allemands [Nièvre], *Léon XIII et le devoir social; du Socialisme chrétien*].

SOCIALISME DOGMATIQUE.—Une des diversités du socialisme: celle qui recherche scientifiquement les méthodes les plus aptes à vulgariser et à appliquer ses doctrines.

—"Voilà comment vous avez pu amener à vous aider, dans une mesure plus ou moins large, mais efficace, soyez-en sûrs, trois nuances de socialisme sur quatre.

"Il en est une que vous n'avez pas satisfaite, c'est la nuance du parti socialiste que j'appellerai la nuance dogmatique, celle qui cherche les solutions, qui étudie les questions à un point de vue scientifique et particulier, qui voudrait arriver par la discussion, sans violence, sans révolution, je le pense, à nous prouver que ses doctrines sont applicables d'abord, et qu'ensuite elles produiront un bon effet. Ceux-là j'espère que vous ne les aurez pas avec vous dans le vote de cette loi.

"M. Jourde.—Faute de grives, on mange des merles !

"M. Léon Say.—Oui, mais il y a des merles qui ne sont pas bons à manger ! Eh bien, moi, je n'appartiens à aucune des nuances du socialisme ; je suis un très petit socialiste...

"M. Jourde.—Vous l'êtes plus que vous le pensez.

"M. Léon Say.—Oui, c'est vrai, je le suis peut-être plus que je ne le pense, car j'ai reçu la visite d'anarchistes qui m'ont dit : "Vous êtes un libéral, vous êtes avec nous."

"M. Jourde.—Vous leur avez donné de l'argent ?

"M. Léon Say.—Parfaitement ! ils m'ont demandé 10 francs pour distribuer des soupes ; et, comme ils m'ont promis qu'ils en feraient un bon usage, je les leur ai donnés."

[Léon Say, Ch. des dép., 18 mai 1893].

SOCIALISTES.—De même que pour le mot *socialisme*, on peut dire que celui de *socialiste* est une désignation générique qui comprend toutes les espèces de socialistes, aussi bien ceux qui sont dans l'erreur que ceux qui sont dans la vérité ; ceux qui font appel à l'intervention de l'Etat pour régler la marche de la société ; ceux qui veulent régler la société sans aucune intervention de l'Etat ; ceux qui prétendent que l'Etat peut tout faire, puisqu'il fait les lois ; ceux qui dénie à l'individu le droit d'aller et de venir, de changer de résidence, voire même de se marier sans autorisation, de posséder, d'acquérir, etc.

—"... Avec l'épithète de socialiste jetée à la tête de quiconque veut améliorer l'état social, les intéressés ou les aveugles qui défendent à outrance l'ancien régime s'imaginent avoir cause gagnée. C'est une erreur et c'est une faute. Nous vivons à une époque de changements et d'évolutions en toutes choses. De nouveaux intérêts apparaissent, de jeunes ambitions se révèlent ; le champ des découvertes, des progrès scientifiques, des relations commerciales s'étend chaque jour, et l'on croit que cette dilatation de l'activité humaine dans tous les sens s'accommodera du maintien des antiques lois ! Voilà l'erreur. La faute pour les conservateurs, en Angleterre comme en France, c'est de faire supposer qu'ils sont les adversaires de toute réforme, de tout progrès social, alors que cela n'est pas. Dans leurs rangs et à leur tête on citerait d'éminents progressistes.—Et, d'ailleurs, depuis un demi-siècle, que de changements qui, repoussés tout d'abord, ont pris place dans les lois et dans les mœurs et nous sont devenus bienfaisants et familiers à ce point que les opposants de la veille deviennent aujourd'hui leurs plus ardens défenseurs !—La faute encore, pour les partis conservateurs, c'est de garder encore sur ces questions de progrès social une réserve qu'ils croient prudente, et de laisser la parole aux intrigants et aux énergumènes, plus habiles à préparer les révolutions dont ils tirent profit qu'à étudier les réformes utiles au peuple".

[C. Lavollée, *Richard Cobden*.—*Revue des Deux Mondes*, Livraison du 15 juillet 1885].

OUVRAGES A CONSULTER : Emile de Laveleye, *Éléments d'Économie politique* (1882, p. 17), sur les *socialistes de la Chaire* ;—Yves Guyot, *La Science économique* (Reinwald, édit., p. 19 et suiv.) ;—Joseph Chailley-Bert et Arthur Fontaine, *Lois sociales* (Chailley, édit.).

[*Vocabulaire Manuel d'Économie politique*].

Relevé de la valeur des Importations pour la Consommation et des Exportations françaises

Du 1er janvier au 31 décembre 1904.

ARTICLES.	IMPORTATIONS		(1)	(1)
	(1) 12 mois 1904.	(1) 12 mois 1903.		
Objets d'alimentation..	\$ 163,702,200	\$ 192,315,400		\$22,613,200
Matières nécessaires à l'industrie.....	573,054,600	604,140,400		31,085,800
Objets fabriqués.....	161,531,800	163,785,200	746,600	
Total des importations.....	\$907,288,600	\$960,241,000	\$746,600	\$53,699,000
Diminution globale des importations.....				\$52,952,400
EXPORTATIONS				
Objets d'alimentation...	\$139,589,400	\$132,612,800	6,976,600	
Matières nécessaires à l'industrie.....	250,434,600	235,139,800	15,294,800	
Objets fabriqués.....	441,741,200	430,026,200	11,715,000	
Colis postaux.....	63,333,400	62,672,200	10,661,200	
Total des exportations.....	\$895,098,600	\$860,451,000	\$34,647,600	
Augmentation globale des exportations.....			\$34,647,600	
Diminution globale des importations et exportations.....				\$8,304,800

(1) Les chiffres ci-dessus ont lieu d'être diminués de 3% en raison de l'écart moyen du change en faveur de la monnaie canadienne.

ANATOLE POINDRON

Ag. Commercial du Canada en France.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bureau Principal, No 9, Place d'Armes, Montréal

Capital payé - \$823,000

Bureau d'Administration

Monsieur G. N. DUCHARME	Président
Capitaliste de Montréal	
Monsieur G. B. BURLAND,	Vice-Président
Industriel de Montréal.	
L'HON. LS. BEAUBIEN,	Directeur
Ex-Ministre de l'Agriculture	
Monsieur H. LAPORTE,	Directeur
de l'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie.	
Monsieur S. CARSLY,	Directeur
Propriétaire de la maison "Carsley Montréal	
Monsieur TANCREDE BIENVENU	Gérant-Général
Monsieur ERVEST BRUNEL,	Assistant-Gérant
Monsieur A. S. HAELIN	Auditeur

Succursales

MONTREAL : 316, rue Rachel, coin de la rue St-Hubert ; 271 rue Roy, S. Louis de France ; 1138 rue Ontario, coin de la rue Panet ; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.
Berthierville, P.Q. ; D'Israeli, P.Q. ; St-Anselme, P.Q. ; Terrobonne, P.Q. ; St-Guillaume d'Upton, P.Q. ; Pierreville, P.Q. ; Valleyfield, P.Q. ; Ste-Scholastique, P.Q. ; Hull, P.Q. Cedar, Hull, P.Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs

SIR ALEXANDRE LACOSTE,	Président
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi	
Docteur E. PERSILLIER LACHAPPELLE,	Vice-Président
L'Honorable ALF. A. THIBAudeau, Sénateur,	
de la maison Thibaudeau Frères, Montréal,	
L'Honorable LOMER GOUIN,	
Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.	
Docteur A. A. BERNARD	
L'Honorable JEAN GIROUARD, Conseiller Législatif.	

Département d'Épargne

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. l'an payé sur dépôts payables à demande.